

N° 16

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 32

LEGION D'HONNEUR

ORDRE DE LA LIBERATION

Rapporteur spécial : M. Paul CHEVALLIER.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguella, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 30) et In-8° 65.

Sénat : 15 (1967-1968).

Lois de finances. — Légion d'Honneur - Médaille militaire - Mérite (ordre du) - Ordre de la Libération.

LEGION D'HONNEUR

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de la Légion d'honneur s'élève, pour 1968, à 20.995.095 F, contre 20.254.851 F pour 1967, soit en augmentation de 740.244 F d'une année à l'autre.

Cette légère augmentation, 3,6 %, intéresse, d'une part les dépenses de personnel et, d'autre part les crédits relatifs aux travaux de restauration des maisons d'éducation.

Nous examinerons successivement les recettes et les dépenses de ce budget annexe.

*
* *

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes de 1967 et celles prévues pour 1968 est donnée par le tableau ci-après :

NUMEROS des chapitres.	NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCES
		Adoptées pour 1967.	Prévues pour 1968.	
	SECTION I. — Recettes propres.		(En francs.)	
1	Produit des rentes appartenant à la Légion d'honneur	59.410	59.410	»
2	Droits de chancellerie.....	400.000	400.000	»
3	Pensions des élèves des maisons d'éducation	490.000	490.000	»
4	Produits divers.....	180.000	180.000	»
5	Produits consommés en nature.....	Mémoire.	Mémoire.	»
6	Legs et donations.....	Mémoire.	Mémoire.	»
7	Fonds de concours.....	Mémoire.	Mémoire.	»
	Totaux	1.129.410	1.129.410	»
	SECTION II			
8	Subvention du budget général.....	19.125.441	19.865.685	+ 740.244
	Totaux généraux.....	20.254.851	20.995.695	+ 740.244

Les chapitres de la section I relative aux recettes propres du budget annexe ne comportent aucun changement par rapport à 1967. Seul le chapitre de la section II où est inscrite la subvention d'équilibre versée par le budget général fait apparaître une modification. Il passe de 19.125.441 F en 1967 à 19.865.685 F compte tenu de l'augmentation du montant des dépenses prévues pour l'année 1968.

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1967 et celles prévues pour 1968 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1967.	CREDITS PREVUS POUR 1968			DIFFERENCES entre 1967 et 1968.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
<i>I. — Dépenses ordinaires.</i>					
Dette publique.....	11.000.000	11.000.000	»	11.000.000	»
Moyens des services :					
Personnel	5.865.051	6.083.606	»	6.083.606	+ 218.555
Charges sociales.....	412.475	486.427	»	486.427	+ 73.952
Matériel	1.786.325	1.783.937	+ 50.125	1.834.062	+ 47.737
Travaux d'entretien.....	1.010.000	1.010.000	»	1.010.000	»
Dépenses diverses.....	81.000	81.000	»	81.000	»
Totaux pour les moyens des services	9.154.851	9.444.970	+ 50.125	9.495.095	+ 340.244
Totaux pour les dépenses ordinaires	20.154.851	20.444.970	+ 50.125	20.495.095	+ 340.244
<i>II. — Dépenses en capital.</i>					
Totaux pour la Légion d'honneur	100.000	400.000	+ 100.000	500.000	+ 400.000
Totaux pour la Légion d'honneur	20.254.851	20.844.970	+ 150.125	20.995.095	+ 740.244

Réparties selon une présentation fonctionnelle, les dépenses du budget annexe s'établissent ainsi qu'il suit :

Dette	11.000.000 F.
Secours	81.000
Services de la Grande Chancellerie	2.481.270

Maisons d'éducation :

— dépenses ordinaires	6.932.825
— dépenses en capital	500.000

Total 20.995.095. F

Nous allons examiner successivement ces différents postes de dépenses.

*
* *

1° La dette.

Le crédit affecté au paiement des traitements des membres de l'Ordre et des médaillés militaires demeure fixé à 11 millions de francs, comme en 1967.

Rappelons que depuis le budget de 1964, les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire n'ont pas varié. Les taux sont les suivants :

Légion d'honneur :

— chevalier	20 F.
— officier	40
— commandeur	80
— grand officier	160
— grand'croix	240

Médaille militaire 15

Le décret n° 66-819 du 4 novembre 1966 a fixé les contingents de la Croix de la Légion d'honneur pour chacune des années 1967, 1968 et 1969 de la manière suivante :

	ADMINIS- TRATIONS publiques.	PERSONNELS appartenant à l'Armée active.	PERSONNELS d'origine militaire n'appartenant pas à l'Armée active.	TOTAUX
Grand-Croix	2	1	1	4
Grands Officiers.....	10	10	4	24
Commandeurs	49	66	17	132
Officiers	374	239	104	717
Chevaliers	1.072	661	327	2.060
	1.507	977	453	2.937

Ne sont pas comprises dans ces chiffres, les nominations et promotions « hors contingents » qui concernent les mutilés de guerre et déportés résistants ainsi que les anciens combattants de la guerre 1914-1918.

De même, le décret n° 66-822 du 4 novembre 1966 a fixé les contingents de croix de l'Ordre National du Mérite pour chacune des années 1967, 1968 et 1969, ainsi qu'il suit :

ANNEES	GRAND-CROIX	GRAND OFFICIER	COMMANDEUR	OFFICIER	CHEVALIER	TOTAUX
<i>A titre civil.</i>						
1967	4	15	225	1.200	4.575	6.019
1968	4	15	225	1.200	4.575	6.019
1969	4	15	225	1.200	4.575	6.019
						18.057
<i>A titre militaire.</i>						
1967	4	9	93	500	1.907	2.513
1968	5	11	120	650	2.480	3.268
1969	6	15	150	800	3.050	4.021
						9.800
						27.857

Au 31 décembre 1966, l'effectif des titulaires de décoration s'établissait de la manière suivante :

DECORATIONS	AVEC traitement.	SANS traitement.	TOTAL
I. — Légion d'honneur :			
Grand-croix	69	73	142
Grands officiers.....	606	302	908
Commandeurs	5.241	3.476	8.717
Officiers	29.106	33.684	62.790
Chevaliers	150.124	88.174	238.298
Total	185.146	125.709	310.855
II. — Médaille militaire.....			
	769.321	»	769.321
III. — Ordre national du mérite :			
Grand-croix	»	17	17
Grands officiers.....	»	51	51
Commandeurs	»	532	532
Officiers	»	2.709	2.709
Chevaliers	»	11.269	11.269
Total	»	14.578	14.578

Entre le 31 décembre 1965 et le 31 décembre 1966, l'effectif de l'Ordre de la Légion d'honneur est passé de 186.166 à 185.146 légionnaires avec traitement et de 126.476 à 125.709 légionnaires sans traitement. De même, l'effectif des médaillés militaires a diminué de 1.412 unités. Par contre, l'Ordre national du Mérite qui comptait 562 membres en 1964, en comprenait 7.579 l'année suivante et 14.578 au 31 décembre dernier.

2° Les secours.

Les crédits inscrits au chapitre des allocations de secours s'élèvent, comme dans le précédent budget, à 81.000 F. Rappelons que cette dotation doit permettre d'assurer le versement d'un

secours d'un montant moyen de 300 F à tous les allocataires et que la discrimination dans ce domaine, entre légionnaires et médaillés militaires, a été abandonné depuis 1967.

3° *Les services de la Grande Chancellerie.*

Les dépenses de fonctionnement de la Grande Chancellerie s'élèveront, en 1968, à 2.481.270 F contre 2.396.019 F en 1967, marquant une augmentation de 85.251 F par rapport à 1966, qui se décompose de la façon suivante :

— l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des rémunérations publiques décidées en 1967 pour compter du 1^{er} mars et du 1^{er} septembre (+ 69.408 F) et des dotations afférentes aux prestations et versements obligatoires (cotisations de sécurité sociale et prestations familiales) (+ 10.050 F) ;

— l'incidence des revisions statutaires, indiciaires et indemnitaires (+ 5.056 F) ;

— le remboursement des frais de déplacement (+ 1.012 F) ;

— l'amélioration du régime des œuvres sociales en faveur des agents de l'Etat (+ 2.125 F) ;

— l'ajustement aux besoins des crédits de matériel (lingerie) (+ 1.000 F).

Une majoration de crédits de 2.376 F au titre de la rémunération d'un agent contractuel mis à la disposition de la Grande Chancellerie par le Ministère des Armées est compensée par un abattement de même montant sur les crédits relatifs aux traitements des personnels titulaires.

Enfin est supprimé un crédit non renouvelable ouvert au budget de 1967 et afférent aux remboursements à l'administration des Postes et Télécommunications (— 3.400 F).

4° *Les maisons d'éducation.*

Les dépenses des maisons d'éducation s'élèveront en 1968 :

— pour leur fonctionnement, à 6.932.825 F contre 6.677.832 F en 1967 ;

— pour leur équipement, à 500.000 F au lieu de 100.000 F l'an dernier.

a) *Les dépenses de fonctionnement :*

En dehors de l'augmentation résultant de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations prises en 1967 (+ 171.509 F) et des dotations relatives aux prestations et versements obligatoires (+ 53.583 F), les modifications par rapport au budget de 1967 concernent :

— certaines dépenses de personnel résultant soit de mesures particulières (+ 2.901 F), soit de l'ajustement aux besoins réels des crédits afférents aux indemnités résidentielles (— 20.000 F) ;

— les crédits destinés à l'achat de matériel et de denrées alimentaires (+ 39.000 F) par suite de la hausse des prix intervenues en 1967. Cette augmentation représente environ 2,7 % de la dotation du chapitre ;

— l'inscription d'un crédit non renouvelable de 8.000 F pour l'achat d'un nouveau véhicule en remplacement d'une fourgonnette à la maison des Loges.

b) *Les dépenses d'équipement :*

Pour l'exercice 1968, une autorisation de programme nouvelle de 1.236.000 F et 500.000 F de crédits de paiement sont demandés pour la poursuite du programme de restauration des maisons d'éducation dont la mise en œuvre avait débuté en 1965.

Le retard apporté à l'ouverture des travaux de construction dans le parc de Saint-Denis, de bâtiments scolaires et d'un gymnase, a créé une disponibilité de crédits qui ont été utilisés en 1967, à concurrence de 800.000 F, à la poursuite du programme de réaménagement des anciens bâtiments de la maison d'éducation des Loges, toutes les dépenses de travaux relatifs aux maisons d'éducation s'imputant sur le même chapitre 56-00 de ce budget.

L'autorisation de programme de 1.236.000 F demandée pour 1968 est destinée :

1° A concurrence de 800.000 F, à reconstituer la dotation propre aux travaux de Saint-Denis ;

2° A concurrence de 436.000 F, à assurer la continuation des travaux destinés à l'aménagement de logements pour le personnel dans les anciens bâtiments des Loges.

L'échéancier des crédits de paiement correspondant à cette autorisation de programme est ainsi prévu :

- année 1968 : 100.000 F ;
- année 1969 : 600.000 F ;
- année 1970 : 536.000 F.

S'ajouteront au titre des opérations en cours pour la couverture des autorisations de programme accordées dans les précédents budgets, 400.000 F pour l'année 1968 et 400.000 F l'an prochain.

*

* * *

Dans le courant de 1966, des pourparlers ont été noués entre la Grande Chancellerie et la préfecture de la région parisienne afin de mettre à la disposition des dionysiens une parcelle du parc de la Légion d'honneur.

Les opérations sont actuellement en bonne voie. La portion du parc à transformer en jardin public a été définie. Elle porte sur une surface tenant compte par son étendue et par sa situation des intérêts des habitants, ouverte qu'elle sera sur les grands axes de circulation de Saint-Denis et sur les quartiers populeux de la ville.

Il reste encore à déterminer les conditions juridiques de la mise de cette parcelle à la disposition d'une administration autre que celle de la Légion d'honneur qui restera propriétaire du terrain.

Quant à la question de la délivrance du permis de construire d'un nouveau bâtiment scolaire et d'un gymnase — pour lesquels une autorisation de programme de 3.500.000 F est ouverte depuis 1965, et sont obtenus les accords du comité de décentralisation des opérations immobilières de la région parisienne et de la commission supérieure des monuments historiques — elle doit connaître sous peu une solution définitive.

Les deux affaires sont liées et il est permis d'espérer que d'ici à un an seront ainsi satisfaits à la fois la demande de l'administration de la Légion d'honneur et les vœux de la population de Saint-Denis.

*

* * *

Les résultats scolaires des maisons d'éducation continuent à être excellents puisque, au cours de l'année scolaire 1966-1967 78 % des élèves ont été reçus au baccalauréat et 97,5 %, au brevet d'études de l'enseignement du premier cycle du second degré (B. E. P. C.).

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe de la Légion d'honneur pour 1968.

ORDRE DE LA LIBERATION

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de l'Ordre de la Libération s'élève, pour 1968, à 1.151.757 F contre 1.611.479 F en 1967, enregistrant ainsi une diminution de 459.722 F.

Les dépenses sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui donne également la comparaison avec les crédits correspondants de 1967.

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1967.	CREDITS PREVUS POUR 1968			DIFFERENCES entre 1967 et 1968.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
I. — Dépenses ordinaires :					
Personnel	289.492	300.688	— 753	299.935	+ 10.443
Charges sociales.....	27.960	28.300	» 39	28.261	+ 301
Matériel	209.027	198.561	»	198.561	— 10.466
Dépenses diverses.....	105.000	105.000	»	105.000	»
Totaux pour les dépenses ordinaires....	631.479	632.549	— 792	631.757	+ 278
II. — Dépenses en capital.....	980.000	520.000	»	520.000	— 460.000
Totaux pour l'ordre de la Libération.....	1.611.479	1.152.549	— 792	1.151.757	— 459.722

1° Les dépenses ordinaires de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération marquent par rapport au budget de 1967 une très légère augmentation (+ 278 F) provenant d'opérations de sens contraire.

Une *diminution* est provoquée par :

— l'ajustement aux besoins réels des dotations afférentes aux prestations et versements obligatoires (— 1.559 F) ;

— la transformation d'un emploi d'agent de bureau en emploi d'huissier (— 792 F) ;

— la suppression d'un crédit non renouvelable afférent à l'achat d'un véhicule automobile (— 10.916 F).

En revanche, une *augmentation* est constatée au titre de la reconduction, en année pleine, des mesures intervenues au cours de l'année en matière de rémunération des personnels (+ 13.545 F).

Par ailleurs, l'inscription d'un crédit de 90.020 F destiné à l'aménagement aux Invalides des salles du « Mémorial » est compensée exactement par la suppression d'un crédit de même montant relatif aux loyers des anciens locaux.

2° A la rubrique des *dépenses en capital* sont prévus les crédits nécessités par le relogement des services de l'Ordre de la Libération à l'annexe Robert de Cotte de l'Hôtel des Invalides dans des locaux mis à la disposition de la Grande Chancellerie par le Ministre des Armées.

La Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération est actuellement installée 2, avenue Ruysdaël, à Paris, dans un immeuble appartenant à un particulier.

Pour le transfert de la Chancellerie à l'Hôtel des Invalides, une autorisation de programme de 1.500.000 F a été inscrite au budget de 1967 ainsi qu'un premier crédit de paiement de 980.000 F. Le complément, soit 520.000 F est demandé au titre du présent budget.

Les travaux sont déjà très avancés. La Chancellerie doit normalement pouvoir prendre possession des locaux vers la fin de l'année 1967, les finitions étant poursuivies pendant les premiers mois de 1968.

Au 1^{er} octobre, 619.005 F ont été réglés sur la tranche de programme prévue. Les 360.995 F disponibles seront réglés avant la fin de l'exercice 1967 au fur et à mesure de l'exécution des marchés.

*

* *

Votre Rapporteur croit devoir rappeler les effectifs des ressortissants de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération.

A la date de publication du présent rapport, sur 1.059 compagnons de la Libération nommés, dont 18 unités et 5 collectivités, 570 étaient encore vivants, l'effectif des médaillés de la Résistance étant, par ailleurs, de 48.706. Le Service social de l'Ordre avait déjà secouru au 1^{er} octobre, sur les fonds qui lui sont alloués à cet usage, 220 compagnons et médaillés, 181 veuves, 402 orphelins et 310 ascendants.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe de l'Ordre de la Libération pour 1968.